

## Extrait du procès-verbal

### Séance du mercredi 25 septembre 2013

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

**Préavis 14-2013 Ch. du Montillier**  
Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable  
**Crédit demandé CHF 520'000.00**

---

#### Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 14-2013 du 14 août 2013,  
vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,  
vu le préavis de la Commission des finances,

#### décide

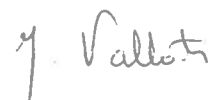
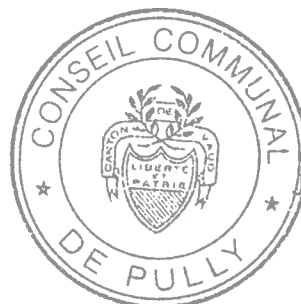
- d'adopter le projet de réfection de la chaussée au ch. du Montillier et du remplacement de la conduite d'eau potable dans l'emprise de la réfection ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 520'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux. Ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully  
Le président

La secrétaire



Pierre ZAPPELLI



Jacqueline VALLOTTON